



Résidence Madeleine Verdier

Projet d'établissement 2022-2026



EHPAD Madeleine Verdier Montrouge – N° SIRET : 269 201 463 00024

Téléphone : 01 58 07 91 00 direction@ehpad-rmv.fr



Sommaire

Préambule	4
1. L'établissement et son environnement.....	4
1.1 Histoire de l'établissement	4
1.2 Présentation générale de l'établissement	5
1.3 Les valeurs et les missions de l'établissement.....	6
1.4 Les droits des résidents.....	6
1.5 Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement.....	7
1.6 Caractérisation de la population accueillie	7
1.7 La collaboration avec des établissements du département	8
2. Les orientations stratégiques.....	9
2.1 La signature du CPOM	9
2.2 La création d'une plateforme d'accueil séquentiel	9
3. La rénovation du bâtiment.....	12
3.1 Présentation du projet	12
3.2 Projet des unités de vie protégées	14
3.3 Projet de l'unité géronto psychiatrique.....	15
4. Les principes de fonctionnement et de prise en charge	16
4.1 Le projet médical	17
a. La continuité des soins	17
b. Partenariats	18
c. Le circuit du médicament	19
d. La prévention des risques	20
La prévention du risque de chute	20
La prévention du risque d'escarres.....	21
La prévention des risques de dénutrition et de déshydratation	22
La prévention des risques liés à la contention.....	23
e. Le maintien de l'autonomie des résidents	24
f. L'accompagnement de la fin de vie.....	25
4.2 Le projet d'accompagnement	26
a. L'admission et l'accueil des résidents	26
b. Le projet de vie personnalisé	27



c.	L'animation et la vie sociale.....	28
d.	La qualité de vie	29
	La restauration.....	29
	Le traitement du linge	30
	L'entretien des locaux	31
	La maintenance	32
5.	La gestion des ressources humaines	33
6.	Qualité et gestion des risques	34
7.	Développement durable.....	35
8.	Systèmes d'information	36
9.	Communication	37



Préambule

La rédaction du nouveau projet d'établissement de la Résidence Madeleine Verdier est une étape importante dans la vie de l'établissement. C'est l'occasion d'établir un bilan des années précédentes, d'échanger sur ce qui a été réalisé collectivement et de définir une stratégie pour les cinq prochaines années.

Plusieurs groupes de travail ont été organisés au cours de l'année 2021. L'objectif était que tous les agents aient la possibilité de s'exprimer sur la rédaction du projet d'établissement. Il est nécessaire que ce projet soit l'expression d'un travail collectif afin qu'il soit utilisé au quotidien par l'ensemble des professionnels. L'amélioration de la qualité de vie des résidents a été placée au cœur des réflexions. Les membres du conseil de la vie sociale ont également été consultés afin que le projet reflète la vision de toutes les parties prenantes au sein de l'établissement.

Différents objectifs ont été définis en prenant en compte le bilan établi dans le cadre de l'évaluation interne réalisée en 2020.

L'établissement a de nombreux projets liés notamment à la réhabilitation du bâtiment, qui sera lancée à la fin de 2022. Les travaux vont permettre la création de deux unités de vie protégées de 14 lits chacune. La direction souhaite également renforcer le lien entre les résidents de l'EHPAD et les habitants de Montrouge. La mise en place d'activités mutualisées entre les résidents et des personnes âgées qui vivent encore à domicile est par exemple envisagée.

Enfin, ce projet d'établissement s'inscrit postérieurement aux premières vagues d'épidémie de Covid, lesquelles ont perturbé pendant de longs mois le fonctionnement courant de l'établissement.

1. L'établissement et son environnement

1.1 Histoire de l'établissement

Le 29 septembre 1873, Madame Philippart, veuve de Monsieur Louis Verdier, établit une donation, au profit de la commune de Montrouge en vue d'édifier un hospice destiné aux incurables de la commune.

L'autorisation de création intervient le 31 juillet 1874 par décret du Président de la République, le Général Mac Mahon. Les bâtiments sont construits au numéro 50 de l'avenue Verdier.

L'établissement devient hospice public par un arrêté ministériel du 16 janvier 1956 puis maison de retraite dotée d'un statut d'établissement public communal autonome par un arrêté du 27 octobre 1983.

Par étapes successives, la fondation Verdier accède à une capacité de 168 lits avec une section de cure médicale. En novembre 1998, sur la Z.A.C. Messier, débutent les travaux du nouvel établissement appelé « Résidence Madeleine Verdier ». Le bâtiment est inauguré le 16 juin 2001 par Monsieur Jean Loup Metton, alors Maire de Montrouge.



Résidence Madeleine Verdier

Le 19 mai 2005, l'établissement signe sa première convention tripartite et devient un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

1.2 Présentation générale de l'établissement

L'EHPAD Résidence Madeleine Verdier dispose de 168 lits. L'établissement est habilité à accueillir des personnes bénéficiant de l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

Type d'établissement	EHPAD autonome Etablissement public médico-social autonome
Coordonnées	5 allée de la vallièrè 92120 MONTROUGE
Modalités d'accueil	Hébergement permanent
Nombre de résidents	168 lits
Effectif	113 ETP soit environ 120 professionnels
Président du Conseil d'Administration	M. LENGEREAU Etienne, Maire de Montrouge
Directrice	Mme. ANGER-REY Camille
Date d'ouverture	En 1874 comme hospice, puis en mai 2005, l'établissement devient un EHPAD

L'EHPAD Résidence Madeleine Verdier est situé 5 allée de la Vallière à Montrouge, en plein cœur du centre-ville, à proximité des transports en commun (lignes 4 et 13 du métro)

Un jardin municipal est situé en face de l'EHPAD et est accessible par la terrasse de l'établissement.





Résidence Madeleine Verdier

1.3 Les valeurs et les missions de l'établissement

Les professionnels de la Résidence Madeleine Verdier sont animés par des valeurs qui guident leurs actions et l'accompagnement des résidents au quotidien :

- La bienveillance et la tolérance envers les résidents, leur entourage et entre professionnels ;
- La promotion de la liberté et de la citoyenneté des résidents ;
- La conciliation entre la sécurité et la liberté des résidents.

Les missions de l'établissement sont centrées sur la garantie d'une prise en charge de qualité pour les résidents :

- **Accueillir** des personnes âgées dépendantes en respectant leurs droits et leurs libertés.
- **Accompagner** les résidents tout au long de leur vie dans l'établissement en tenant compte de leur singularité.
- **Prendre soin** des résidents en assurant leur protection et leur sécurité ainsi qu'en garantissant leur bien-être.

L'ambition de l'établissement est de proposer un service public de qualité à un tarif maîtrisé.

1.4 Les droits des résidents

L'établissement assure le respect des droits des résidents tout au long de leur séjour :

- Le résident est libre de choisir son médecin traitant, un médecin spécialiste, son kinésithérapeute ou encore son pédicure ;
- Le résident est libre de pratiquer le culte de son choix ;
- L'établissement garantit au résident le respect de sa vie privée (intimité dans la chambre, confidentialité du courrier et des communications) ;
- Le consentement du résident est recueilli par tous les professionnels avant tout acte médical ou toute prise en charge soignante ;
- Les équipes respectent les directives anticipées rédigées par le résident ;
- Le résident est libre d'utiliser (sauf restriction juridique) son argent à sa convenance ;
- Le résident a le droit de sortir de l'établissement ou de partir en séjour extérieur, sauf restriction médicale ;
- Le résident a accès à toute information le concernant. Il peut autoriser les membres de sa famille à accéder à ces informations ;
- L'établissement dispose d'un conseil de vie sociale et répond au mieux à ses préconisations.



1.5 Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement

Le cadre réglementaire est principalement contenu dans :

- Le code de l'action sociale et des familles.
- L'arrêté du 26 avril 1999 fixant le contenu du cahier des charges de la convention pluriannuelle prévue à l'article 5-1 de la loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, (modification par l'arrêté du 13 août 2004).
- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- La loi du 22 juillet 2009 "Hôpital, patients, santé, territoires" (HPST).
- La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

L'établissement s'inscrit dans les orientations politiques régionales et départementales contenues principalement dans :

- Le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale.
- Le plan régional de santé.

1.6 Caractérisation de la population accueillie

Origine des résidents

En moyenne, 65% des résidents sont originaires du département des Hauts-de-Seine. L'établissement souhaite favoriser au maximum le maintien du lien familial. Plus de 30% des résidents sont originaires de Montrouge.

Age et sexe des résidents

Les résidents ont, en moyenne, 81 ans au moment de leur entrée à l'EHPAD. Environ 70% des résidents sont des femmes, 30% sont des hommes.

Pathologies

L'établissement accueille majoritairement des résidents dont le niveau de dépendance est élevé : le niveau de dépendance s'exprime par le « GIR »

- Plus de 60% des résidents ont un GIR 1 et 2 (personnes très dépendantes)
- Environ 35% des résidents ont un GIR 3 et 4 (personnes moyennement dépendantes)
- Environ 2% des résidents ont un GIR 5 et 6 (personnes faiblement dépendantes)



Résidence Madeleine Verdier

L'établissement accueille des résidents atteints de troubles psychiatriques antérieurs au vieillissement. La majorité de ces résidents n'est pas dépendante physiquement mais demande une prise en charge particulière avec un investissement relationnel spécifique de la part des professionnels.

En 2022, l'établissement ne dispose pas d'unités de vie protégées pour les personnes atteintes de maladies neurodégénératives et présentant des troubles majeurs du comportement. La création de deux unités de vie protégées de 14 lits chacune est prévue dans le cadre d'un programme de travaux qui débutera fin 2022.

1.7 La collaboration avec des établissements du département

L'établissement est membre d'un groupement de coopération sociale ou médico-sociale (GCSMS). Ce groupement, qui est composé des EHPAD publics autonomes des Hauts de Seine et d'un établissement pour enfants handicapés sensoriels a été créé en octobre 2015.

La Résidence Madeleine Verdier y a adhéré en octobre 2016.

Cette adhésion a été entérinée par un avenant à la convention constitutive du GCSMS en date du 16 mai 2019, transmis à l'établissement en février 2020.

L'objet du groupement est défini à l'article 3 de la convention constitutive :

« Pour satisfaire aux objectifs précisés en préambule le GCSMS PASAPAH a pour objet de mutualiser les moyens des membres aux fins de faciliter, développer et améliorer l'activité de ses membres notamment dans les domaines suivants :

- *La formation des personnels*
- *La maintenance technique*
- *La gestion et l'amélioration de la qualité*
- *Le suivi et l'accompagnement juridique*
- *La gestion et le développement de partenariats avec les tiers*
- *La veille réglementaire*

..... »

La gouvernance du GCSMS est de type fédératif. Chaque établissement reste attaché à son instance de gouvernance propre et participe pour une voix-quelle que soit la taille de l'établissement- à l'Assemblée Générale, instance délibérative. L'AG se réunit au minimum 2 fois par an. L'exécutif du GCSMS est composé d'un administrateur et de deux administrateurs adjoints. Ils sont en charge de préparer et d'exécuter les décisions de l'AG, de représenter le GCSMS dans les actes de la vie civile et en justice, d'exécuter le budget adopté en AG.

Le GCSMS a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes courant 2019 ; les observations définitives ont été transmises le 27 janvier 2020.

3 recommandations ont été formulées par la CRC :

- 1/ Finaliser le projet de convention de partenariat avec le GHT des Hauts de Seine ;



Résidence Madeleine Verdier

2/ Elaborer un véritable plan stratégique à 5 ans ;

3/ Modifier l'organisation du groupement afin de le doter d'un véritable siège permettant de mutualiser l'encadrement et les fonctions support ;

Si la mutualisation des fonctions support apparaît comme une nécessité, sa réalisation effective demandera du temps afin que chacun s'approprie une nouvelle culture professionnelle.

2. Les orientations stratégiques

2.1 La signature du CPOM

Le projet d'établissement a vocation à s'articuler avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui fixe des objectifs contractualisés entre l'EHPAD, l'ARS et le Conseil départemental. Le CPOM sera signé en 2022.

La négociation du CPOM est donc concomitante à la rédaction du projet d'établissement.

Plusieurs axes ont été identifiés :

Axe 1 : Diversifier l'offre et renforcer la coordination avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux

- Objectif 1.1 : Mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales du territoire
- Objectif 1.2. Développer ou transformer l'offre selon les besoins du territoire

Axe 2 : Simplifier le parcours de vie des personnes et faire évoluer l'accompagnement des usagers

- Objectif 2.1. Former les personnels, développer les compétences dans toutes les grandes thématiques gériatriques et gérontologiques
- Objectif 2.2. Améliorer la prise en charge individualisée des personnes accompagnées
- Objectif 2.3. Favoriser l'ouverture des établissements médico-sociaux sur leur environnement
- Objectif 2.4. Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs
- Objectif 2.5. Mise en œuvre des conventions expérimentales en cours

Axe 3 : Amélioration de la performance de l'établissement et projets d'investissement

- Objectif 3.1. Maintenir la pleine activité dans les établissements et services
- Objectif 3.2. Mettre en adéquation les ressources en personnels et les besoins en soins et dépendance
- Objectif 3.3 Fidéliser le personnel et développer une politique de qualité de vie au travail
- Objectif 3.4. Engager une démarche développement durable et responsabilité sociétale de l'établissement
- Objectif 3.5. Développer les mutualisations inter établissement
- Objectif 3.6 Projets d'investissement

2.2 La création d'une plateforme d'accueil séquentiel



Résidence Madeleine Verdier

La Résidence Madeleine Verdier a pour objectif le développement de solutions visant à créer des parcours individualisés de soutien pour les personnes et leur aidant vivant à domicile.

La politique favorisant le maintien à domicile est encouragée depuis de nombreuses années et correspond aux souhaits exprimés par les personnes âgées. Cependant, le maintien à domicile peut engendrer de l'isolement pour la personne âgée, de la souffrance et de l'épuisement pour l'aidant y compris en cas d'intervention d'un service (SSIAD, SAAD, SPASAD, sociétés commerciales), des ruptures soudaines en cas d'indisponibilité subite de l'aidant.

Des dispositifs de soutien ou de « traits d'union » entre le domicile et la prise en charge institutionnelle existent au travers des accueils de jour, des accueils temporaires, des plateformes de répit. Ils ne correspondent néanmoins pas toujours aux aspirations et aux besoins des usagers concernés. Ces derniers aspirent à une offre flexible et souple, sans nécessairement entrer dans un « dispositif » qui peut être perçu de façon stigmatisante.

Face à l'émergence de besoins, la réponse à ceux-ci est fréquemment appréhendée par la création de dispositifs ad-hoc impliquant des locaux et des professionnels dédiés (accueils de jour, PASA, etc).

Cette « spécialisation » conduit à un effet de mille-feuilles (empilement de réponses) à l'équilibre économique fragile.

L'établissement, de par sa taille, dispose de locaux spacieux et d'une équipe de professionnels aux compétences étoffées. Outre le personnel traditionnellement rencontré en EHPAD, la Résidence compte par exemple parmi ses agents : un neuro-psychiatre, deux art-thérapeutes.

Autre particularité, l'établissement propose des activités 7j/7, y compris les dimanches et jours fériés. Le programme d'activités a une structure fixe sur la semaine, alterne des ateliers variés (relaxation, art-thérapie, atelier des 5 sens, jardinage, etc) et des moments festifs ou de loisirs (repas festifs, spectacles, loto, revue de presse, etc)

Ainsi, rien ne fait obstacle à accueillir, au sein des ateliers existants, des personnes extérieures, aux profils variés, dès lors que ces dernières ne présentent pas des troubles majeurs du comportement.

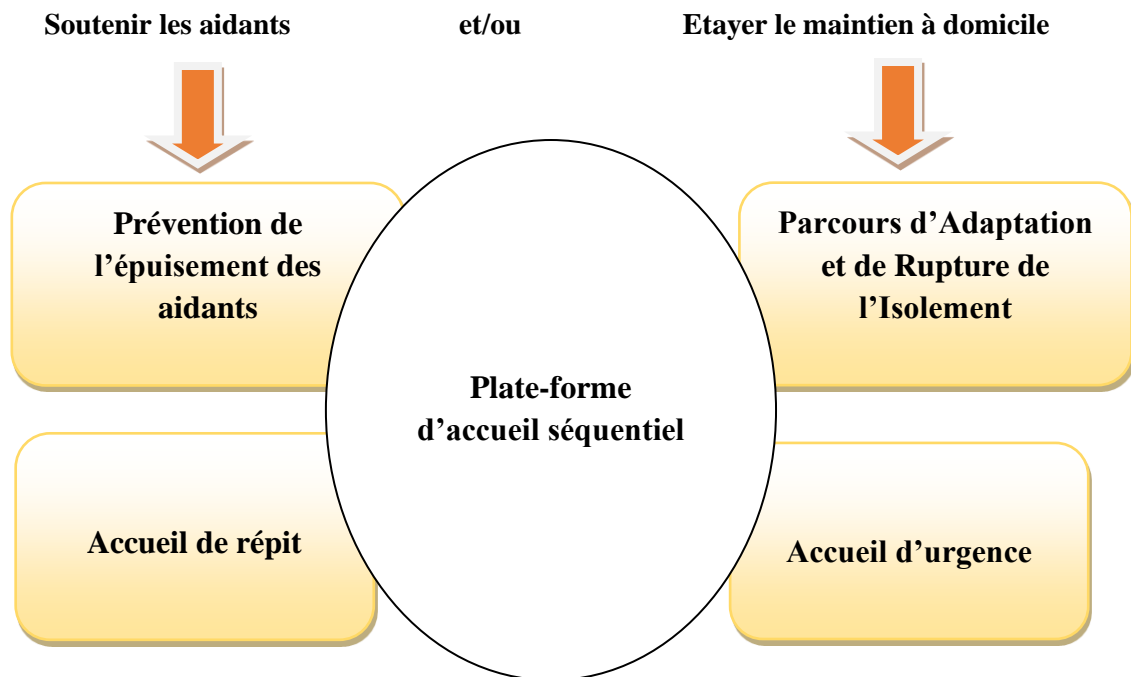
L'objectif de l'établissement est de créer une offre de services au bénéfice des personnes âgées vivant à domicile en optimisant le fonctionnement existant de l'EHPAD.

Ainsi, la Résidence Madeleine Verdier propose, en partenariat avec le CCAS, le Centre Municipal de Santé (gestionnaire du SSIAD et du SMAD) et France Alzheimer 92, de créer une **Plateforme de Soutien et d'Accueil Séquentiel**. La Résidence a répondu à un appel à manifestation d'intérêt en janvier 2020. Le traitement des dossiers a pris du retard en raison de la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

La plateforme d'accueil séquentiel présentée dans le cadre de cet AMI propose 4 « modules ».



Ces derniers visent à :



Très volontairement, les solutions proposées sont adaptables, modulables, individualisables, superposables.

Elles ne nécessitent aucune infrastructure ou équipe dédiées, reposent sur l'optimisation de l'existant et la coordination avec les partenaires : en effet, l'accès à la plateforme n'est envisagé que via l'adressage par les partenaires signataires de la convention (CCAS, France Alzheimer, intervenants libéraux, etc). Ce mode de fonctionnement pourra en outre permettre d'assurer un maillage du territoire et, si nécessaire, la construction de parcours progressifs de prise en charge.

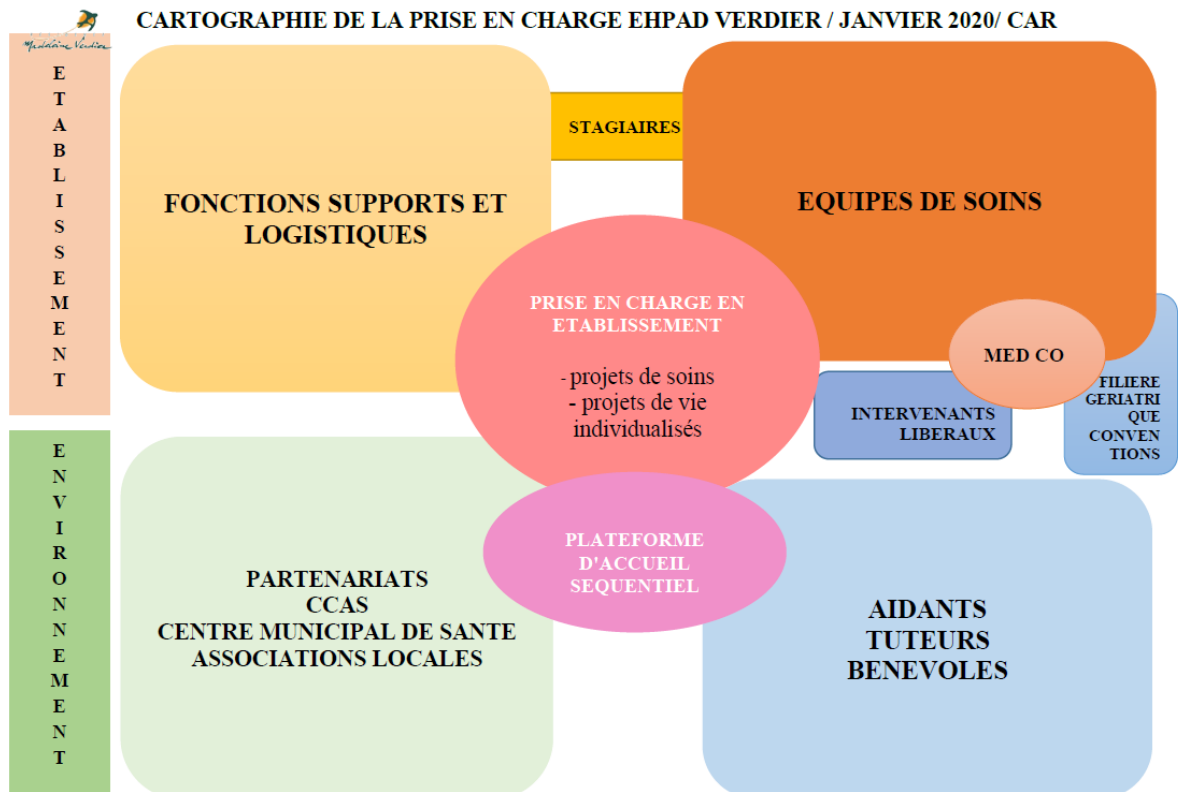
En raison de l'épidémie de covid, l'instruction des dossiers déposés a été différée : l'établissement a été contacté en septembre 2021, le projet ayant été présélectionné sur 4 modules (Unité de Soutien à Domicile Renforcé non retenue)

Cependant, il a été demandé de modifier substantiellement les principes du projet : plutôt que d'optimiser l'existant en dédiant une place pour l'accueil de répit, il a été demandé de créer une unité spécifique de 8/10 lits. L'établissement n'a pas donné suite, la viabilité et la pertinence d'une unité spécifique n'étant pas établie.

Concernant l'accueil d'urgence, il semblerait que l'ARS ait mis en place un groupe de travail pour réfléchir sur cette problématique.

Même si ce projet n'a pas été retenu, en septembre 2021, par les autorités de tarification, l'établissement souhaite néanmoins maintenir les grandes orientations du projet envers les aidants et les personnes âgées vivant à domicile.

La plateforme pourrait s'inscrire comme suit dans la cartographie de prise en charge :



3. La rénovation du bâtiment

3.1 Présentation du projet

L'établissement a lancé début janvier 2018 une étude de faisabilité pour l'adaptation et la rénovation de ses locaux pour les raisons suivantes :

Rénovation et mise aux normes des locaux

L'établissement n'a fait l'objet d'aucune opération d'entretien de ses locaux depuis sa livraison en avril 2001, hormis la réfection partielle de quelques chambres (revêtements muraux des chambres).

Les locaux sont aujourd'hui vétustes et en mauvais état.

Ils présentent par ailleurs des défauts significatifs nuisant à la qualité de vie des résidents : portes des chambres tiercées (40/80) ne répondant plus aux normes d'accessibilité : défaut d'éclairément et absence de détecteur de présence; ressaut important ne permettant pas aux résidents de profiter de leur balcon ou loggia, ces ressauts étant par ailleurs facteur de chute ; insuffisance de salles d'activités ; surchauffe des locaux du 4ème étage durant l'été.

Les locaux administratifs, les salles de soins et les espaces d'accueil des familles sont exigus et peu fonctionnels. Les locaux de stockage sont insuffisants aux étages.



Les liaisons verticales ne sont pas fluides, tant pour les résidents et les familles que pour les ambulanciers, l'établissement ne comptant qu'un seul monte-malades.

Enfin, l'établissement ne répond plus aux normes de sécurité incendie spécifiques aux EHPAD, la réglementation ayant évolué depuis l'ouverture de l'établissement. Le Système de Sécurité Incendie (SSI) est par ailleurs obsolète.

L'établissement a eu un avis défavorable de la commission de sécurité en date du 24 mai 2019 : une mesure compensatoire (présence d'agent de sécurité pendant la nuit) a été acceptée dans l'attente du changement de la centrale SSI.

Création d'unités spécifiques

Dans le cadre de son futur projet d'établissement et du CPOM en cours de négociation, l'établissement souhaite adapter son offre et ses prises en charge afin de mieux répondre aux besoins du bassin de population.

En effet, l'établissement fonctionne actuellement sur un mode dépassé, sans prise en charge spécifique des 3 typologies de population accueillie dans l'établissement : personnes désorientées avec troubles du comportement (6 % de l'effectif actuel), personnes avec pathologie psychiatrique stabilisée (24% de l'effectif actuel) et personnes âgées dépendantes « classiques » (70% de l'effectif actuel)

L'un des axes majeurs du futur projet d'établissement et du futur CPOM est donc la création d'unités spécifiques :

- 2 unités de psycho-gériatrie de 19 et 20 lits, situées au 3^{ème} étage. Ces unités ne sont pas des unités fermées
- 2 unités de vie protégée de 14 lits situées au niveau mezzanine et au 1^{er} étage.

Ces unités spécifiques, créées par redéploiement des places existantes, permettront par ailleurs de proposer un réel parcours professionnel aux personnels soignants : par exemple, les personnels avec restriction d'aptitude physique pourront exercer dans l'unité dédiée aux personnes avec troubles psychiatriques stabilisés, ces résidents présentant une dépendance physique moindre.

Réduction du nombre de chambres doubles, adaptation aux nouveaux profils des résidents

Le projet ne modifie pas la capacité actuelle de l'établissement.

Grâce à la création d'une unité spécifique au niveau Mezzanine (voir infra), 5 des 8 chambres doubles pourront être supprimées.

Aux termes de l'opération, l'établissement comptera 3 chambres doubles.

Par ailleurs, certaines chambres seront équipées et transformées en chambres bariatriques afin de répondre aux besoins des résidents de très forte corpulence. Leur nombre précis reste à finaliser.

Adaptation des locaux dans le cadre de la création de la Plateforme d'Accueil séquentiel

Le projet de rénovation et d'adaptation des locaux prévoit au RDC un agrandissement de la salle à manger, la création de deux salles d'activités supplémentaires, la création d'une cuisine thérapeutique adaptée.



Résidence Madeleine Verdier

Une chambre double sera spécifiquement aménagée pour l'accueil de répit et une simple (située à proximité d'un poste de soins) sera dédiée à l'accueil d'urgence.

Création d'un tiers lieu

Au rez-de-chaussée du bâtiment sera créée une salle d'activité physique accessible directement depuis l'extérieur et ouverte aux riverains à coût modique.

L'objectif est de favoriser les échanges avec les résidents et d'ouvrir la Résidence sur l'extérieur afin de modifier l'image de l'EHPAD.

3.2 Projet des unités de vie protégées

Deux unités de vie protégées de 14 lits chacune seront créées, par transformation de places existantes, dans le cadre du projet d'adaptation et de rénovation des locaux. L'une sera située à la mezzanine, l'autre sera installée au premier étage.

Ces unités accueilleront des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. L'objectif est de proposer une prise en charge basée sur un aménagement spécifique de l'espace ainsi que des activités adaptées.

Organisation

Aujourd'hui, la Résidence Madeleine Verdier ne dispose pas d'unité spécialisée dans l'accueil des personnes les plus désorientées. Ce point crée des tensions entre les résidents, notamment la nuit. En effet, les personnes atteintes de troubles du comportement déambulent dans les couloirs et dérangent les autres résidents.

Toutefois, la cohabitation des résidents crée aussi des synergies basées sur l'échange et l'entraide. Ainsi, une organisation différente est envisagée pour les deux unités :

- L'unité située à la mezzanine resterait fermée 24h/24 et accueillerait les résidents dont les troubles sont très prononcés.
- L'organisation de l'unité du premier étage serait plus souple. Celle-ci resterait ouverte la journée pour permettre aux résidents de se déplacer à leur guise dans l'établissement et serait fermée la nuit. Cela permettrait aussi aux personnes accueillies au sein de cette unité de participer aux animations proposées aux autres résidents de l'établissement (spectacles, cuisine thérapeutique etc).

Accueil et prise en charge des résidents

Les résidents accueillis seront atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Ces pathologies sont à l'origine de troubles du comportement qui peuvent être plus ou moins prononcés selon le stade de la maladie.

Les personnes dont les troubles du comportement sont les plus prononcés ont besoin d'une attention particulière et donc d'un accompagnement adapté au sein d'une unité de vie protégée.



Résidence Madeleine Verdier

Mais il est envisagé qu'un résident dont les troubles ne nécessitent plus une prise en charge spécifique puissent quitter l'unité pour retourner en unité « classique », sur décision médicale en concertation avec l'équipe soignante et l'entourage du résident.

Formation des professionnels

Les professionnels qui travailleront au sein des unités de vie protégées seront formés à la prise en charge spécifique des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Aménagement de l'espace

Les équipes de direction, de l'animation et les psychologues réfléchissent à l'aménagement de l'espace des deux unités.

Dans les couloirs, des espaces spécifiques seront créés afin d'occuper les résidents et de freiner leur déambulation, dangereuse pour la santé physique et psychique.

L'objectif est de mettre à disposition des résidents des livres, des objets à manipuler etc.

Les équipes travaillent aussi sur la mise en place d'une ambiance sonore, qui varierait selon les heures de la journée. Cela permettrait d'apaiser les résidents le soir notamment.

La création de ces deux unités de vie protégées a donc vocation à améliorer la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

3.3 Projet de l'unité géronto psychiatrique

La Résidence Madeleine Verdier a comme projet de créer une unité ouverte de gérontopsychiatrie de 40 lits.

Cette unité s'adressera à des personnes présentant une pathologie mentale au long cours et entrant dans un processus de vieillissement (60 ans et plus).

Organisation

Cette unité sera décomposée en deux secteurs de 20 lits chacun.

Accueil et prise en charge des résidents

Ce type de population présente :

- Une autonomie fonctionnelle relativement préservée
- Des troubles cognitifs peu ou pas présents
- Une fragilité psychique importante

Les besoins de ces résidents sont spécifiques :

- ❖ **Un besoin primordial de cohérence du cadre :** Cette cohérence du cadre doit se traduire dans les soins par des horaires fixes et respectés (car ces résidents ont besoin de repères très stables dans le temps), par le moins de changements possible dans leur quotidien, par la recherche d'un faible turn-over du personnel (pour que ces résidents puissent avoir des repères relationnels stables). Les changements devront être travaillés et annoncés à l'avance



Résidence Madeleine Verdier

(notamment par exemple le tri dans leurs affaires pour éviter un amoncellement d'affaires sales).

- ❖ **Un travail autour des limites claires et assumées** : limites juridiques, limites institutionnelles, limites sanitaires, limites relationnelles, limites horaires... ces limites doivent être clairement énoncées, sans ambivalence, avec fermeté et bienveillance.
- ❖ **Un accompagnement concernant les soins corporels** : ces résidents présentent pour la plupart des failles dans leur image inconsciente du corps, ce qui entraîne souvent une incurie. Ils ont donc besoin d'être accompagnés, guidés, stimulés et rassurés pour les soins intimes.
- ❖ **Un accompagnement médico-social de proximité et pluridisciplinaire** : ces résidents sont pour certains trop angoissés pour aller seuls à des rendez-vous médicaux ou adresser une demande à leur responsable légal. Les professionnels de la Résidence Madeleine Verdier, aussi bien à l'accueil, que dans les soins, à la restauration, à l'animation, au secrétariat médical, les psychologues etc. Tous sont susceptibles de recueillir à leur niveau les attentes et besoins de ces résidents et de communiquer avec leurs collègues pour mettre sur pied des projets (examens médicaux, sorties extérieures, participation aux animations, achats de vêtements ou d'objets du quotidien...). La communication pluridisciplinaire est donc extrêmement importante sur cet aspect.
- ❖ **Une évaluation des conduites à risque** : ces résidents peuvent présenter, même sans idéation suicidaire, des conduites à risque. Il est donc très important d'évaluer au plus près leur autonomie et leurs éventuels comportements de mise en danger. Dans les cas où cela est possible, un travail d'aménagement du cadre spatial pour limiter les risques peut être entrepris (par exemple, ne pas donner une chambre avec balcon à un résident qui a tendance à trop se pencher, à avoir des hallucinations anxiogènes ou un appel du vide, ne pas autoriser les sorties à un résident enclin à partir dans un voyage pathologique de façon spontanée...). L'objectif est de respecter au maximum les libertés individuelles tout en protégeant autant que faire se peut ces résidents des dangers auxquels ils s'exposent à cause de leur pathologie mentale.

4. Les principes de fonctionnement et de prise en charge

Les résidents accueillis nécessitent une prise en charge spécifique assurée par l'équipe médicale et soignante de l'établissement.

Les résidents sont aussi accompagnés pour l'ensemble des actes de la vie quotidienne.

L'établissement dispose d'une cuisine interne. Tous les repas servis aux résidents sont élaborés sur place. La gestion du linge est également assurée par l'établissement. Ces prestations sont intégrées dans le tarif hébergement.

L'un des fondements de la prise en charge au sein de l'établissement est de proposer des activités variées et diversifiées pour l'ensemble des résidents, quel que soit leur niveau de dépendance.



4.1 Le projet médical

a. La continuité des soins

LES ENJEUX

La présence de différentes catégories de professionnels de santé vise à garantir des soins de qualité et à éviter, au maximum, les hospitalisations des résidents.



NOS ATOUTS

- ❖ Une présence médicale est assurée tous les jours, sauf le week-end.
- ❖ Deux pédicures sont salariées de l'établissement et interviennent deux demi-journées par semaine.
- ❖ Des kinésithérapeutes et des orthophonistes interviennent sur prescription médicale.
- ❖ Une présence infirmière est assurée, 24h/24 et 7j/7.
- ❖ Depuis le 1^{er} janvier 2021, le financement des actes médicaux est assuré sous la forme d'une dotation globale.

Les interventions de médecins ou d'infirmiers libéraux, les soins de kinésithérapie, l'orthophonie, les examens de biologie, les examens de radiologie et les soins de pédicurie sont directement payés par l'établissement.

Les consultations chez des médecins spécialistes, les soins dentaires, les examens de radiologie qui nécessitent des équipements lourds (IRM / scanner), les transports sanitaires et les médicaments sont à la charge de la sécurité sociale de chaque résident.

NOS OBJECTIFS

- Etoffer l'équipe pluridisciplinaire.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Etoffer l'équipe pluridisciplinaire	Recruter un ergothérapeute	2022-2023	Direction



b. Partenariats

LES ENJEUX

La mise en place de partenariats avec les acteurs du territoire facilite le parcours de soins des personnes âgées.

L'objectif est notamment de faciliter et de simplifier les prises de rendez-vous à l'extérieur de l'établissement.

NOS ATOUTS

- ❖ L'établissement a une convention avec l'hôpital Saint-Joseph.
- ❖ L'établissement est membre de la filière gériatrique pilotée par l'hôpital Antoine Béclère.
- ❖ L'établissement travaille en lien avec l'HAD pour la réalisation de certains pansements (temps de soin de plus de 30 minutes).
- ❖ L'établissement travaille avec le laboratoire Sicsic Bibas de Montrouge.
- ❖ Un opticien qui travaille à Montrouge se déplace au sein de l'établissement pour permettre aux résidents de choisir une paire de lunettes.

NOS OBJECTIFS

- Travailler sur la mise en place d'une entrée directe des résidents dans les services de gériatrie des hôpitaux alentours, afin de limiter le passage des résidents par les urgences.
- Proposer aux résidents qu'un prothésiste se déplace directement à l'établissement pour le choix de leur appareil auditif.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Faciliter les entrées directes des résidents à l'hôpital	Prendre contact avec les établissements sanitaires alentours	2022-2023	Médecin coordonnateur
Proposer aux résidents le déplacement d'un prothésiste à l'EHPAD	Prendre contact avec des prothésistes	2022-2023	Médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC



c. Le circuit du médicament

LES ENJEUX

La personne âgée en EHPAD est souvent polymédicamentée. Notre principal objectif est de limiter les risques liés à la prise de médicaments en luttant contre la iatrogénie ainsi qu'en sécurisant l'ensemble du circuit du médicament (de la prescription à la bonne prise).



NOS ATOUTS

- ❖ L'établissement travaille en lien avec la pharmacie Molière, située à Montrouge.
- ❖ Les infirmiers de nuit sont en charge de ranger les médicaments. L'objectif est que les infirmiers de jour disposent de plus de temps pour effectuer les soins et contrôler les traitements des résidents.
- ❖ L'établissement est équipé de cartes CPS pour la transmission des ordonnances depuis mi-2021. Les ordonnances sont signées électroniquement, avec un code unique, et seront enregistrées dans Netsoins sous la forme d'un document PDF. Les professionnels de la pharmacie se connectent directement sur Netsoins afin de visualiser et/ou imprimer les ordonnances.

NOS OBJECTIFS

- Poursuite du déploiement des ordonnances électroniques.
- Organisation de formations sur les risques liés à la prise en charge de plusieurs médicaments pour les professionnels de l'EHPAD.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Poursuivre le déploiement des ordonnances électroniques	Mettre en place des réunions fréquentes avec la pharmacie afin d'échanger sur les éventuelles difficultés liées à ce nouvel outil	2022-2023	Médecin coordonnateur
Former les professionnels sur la prise de médicaments	Intégrer la formation sur la prise de médicament au plan de formation pluriannuel	2023-2024	Directrice adjointe / médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC



d. La prévention des risques

La prévention du risque de chute

LES ENJEUX



Les chutes sont fréquentes chez les personnes âgées de plus de 65 ans.

Les chutes peuvent être à l'origine de complications telles qu'une fracture, une hospitalisation etc.

NOS ATOUTS

- ❖ Intervention de kinésithérapeutes sur prescription médicale.
- ❖ Utilisation de montres connectées pour les résidents les plus à risque. En cas de chute, les IDE reçoivent un appel sur leur téléphone.

NOS OBJECTIFS

- Mettre en place une évaluation du risque de chutes à l'arrivée du résident.
- Faire une évaluation régulière du rapport bénéfice / risque entre la prise de certains médicaments et le risque de chute.
- Instaurer des groupes de travail pluri professionnels pour analyser les facteurs de chute et limiter les risques.
- Renouveler une partie du matériel (lits alzheimer, fauteuils roulants).

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Mettre en place des évaluations	Utiliser les évaluations disponibles dans Netsoins : <ul style="list-style-type: none"> • Sur le risque de chute à l'arrivée du résident • Sur les risques liés à la prise de médicaments Mettre en place des mesures spécifiques selon le résultat des évaluations	2022-2023	Médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC
Organiser des groupes de travail sur le sujet des chutes	Définir la fréquence de ces groupes de travail Etablir un compte rendu à l'issue de chaque réunion et proposer des actions correctives	2022-2023	Médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC
Renouveler le matériel	Inscrire ces achats dans le programme d'investissements	2022 à 2026	Directrice / cadre de santé / IDEC



La prévention du risque d'escarres

LES ENJEUX

Les escarres provoquent des douleurs physiques et une limitation des capacités fonctionnelles des résidents. Ceux-ci ont également un impact sur la dignité du résident et ses relations avec les autres (en raison d'éventuels écoulements, odeurs etc).

La vigilance des soignants et des médecins est nécessaire afin d'empêcher l'apparition d'escarres.

NOS ATOUTS

- ❖ Utilisation de matelas anti-escarre.
- ❖ Vigilance des soignants concernant les changements de position des résidents qui ne se déplacent pas.
- ❖ Vigilance accrue des équipes sur la distribution de compléments nutritionnels aux résidents.

NOS OBJECTIFS

- Renouveler une partie du matériel (acheter ou louer des matelas anti-escarre).
- Mettre en place des évaluations fréquentes.
- Mettre en place des formations sur la prévention et la prise en charge des escarres.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsable
Renouveler le matériel	Inscrire ces achats dans le programme d'investissements	2022 à 2026	Directrice / cadre de santé / IDEC
Mettre en place des évaluations : <ul style="list-style-type: none"> • à l'arrivée du résident • Au cours de son séjour 	<p>Rédiger une procédure à suivre lors de l'arrivée d'un résident :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser l'échelle de Braden pour évaluer le risque d'escarres - Lors de la première toilette, vérifier que le résident n'a pas de rougeur sur le corps <p>Veiller à ce que des évaluations soient réalisées tous les 3 mois ou plus selon les besoins</p> <p>Mettre en place des mesures spécifiques selon le résultat des évaluations</p>	2022-2023	Médecin coordonnateur / Cadre de santé / IDEC
Former les professionnels	Organiser des formations « flashes » au sein de l'établissement par la cadre de santé et/ou l'IDEC	2022-2023	Médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC



La prévention des risques de dénutrition et de déshydratation

NOS ATOUTS

Nutrition

Une vigilance accrue des professionnels concernant la nutrition et l'hydratation est essentielle afin d'éviter une dégradation de l'état fonctionnel des résidents.

- ❖ Déglutition :
 - Formation des agents.
 - Intervention d'orthophonistes.
 - Réévaluations régulières de la capacité de déglutition des résidents.
- ❖ Prise de compléments nutritionnels :
 - Vigilance accrue des équipes sur la distribution de compléments nutritionnels.
- ❖ Adaptation des équipes :
 - Proposition de substituts lors des repas.
- ❖ Hygiène bucco-dentaire :
 - Formation des agents
 - Intervention d'étudiants de la faculté dentaire afin de procéder à des dépistages.



Hydratation

- ❖ Les résidents disposent de verres connectés qui permettent de suivre leur hydratation.

NOS OBJECTIFS

- Mettre en place un dépistage systématique sur les capacités de déglutition dès l'entrée du résident.
- Renforcer la prévention et la prise en charge en matière d'hygiène bucco-dentaire.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Mettre en place un dépistage sur les capacités de déglutition	Rédiger une procédure à suivre lors de l'arrivée d'un résident L'IDE est en charge de ce dépistage. Si l'IDE détecte une difficulté à déglutir, un rendez-vous est planifié avec l'orthophoniste.	2022-2023	Médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC
Renforcer la prévention et la prise en charge en matière d'hygiène bucco-dentaire	Renforcer la traçabilité des dépistages proposés par les étudiants de la faculté dentaire	2022-2023	Médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC



La prévention des risques liés à la contention

LES ENJEUX

Le droit à la liberté d'aller et venir est un droit fondamental des résidents.

Le recours à la contention doit nécessairement faire l'objet d'une prescription médicale.

NOS ATOUTS

- ❖ Les médecins veillent à l'évaluation du bénéfice / risque afin de limiter le recours à la contention. Il y a de moins en moins de prescriptions de contention au sein de l'établissement.

NOS OBJECTIFS

- Veiller à ce que la prescription d'une contention soit réévaluée régulièrement par le médecin.
- Mettre en place des formations sur les risques liés à la contention.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Réévaluer les mesures de contention	Suivre quotidiennement les mesures de contention dans le logiciel Netsoins	2022-2023	Médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC
Former les professionnels	Organiser des formations « flashes » au sein de l'établissement par la cadre de santé et/ou l'IDEC	2022-2023	Médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC



e. Le maintien de l'autonomie des résidents

LES ENJEUX

Le maintien de l'autonomie des résidents dans les actes de la vie quotidienne permet de préserver leurs capacités.

Les personnes en perte d'autonomie sont encouragées à réaliser certains actes par elle-même.

NOS ATOUTS

- Les soignants sont particulièrement vigilants sur le fait de préserver l'autonomie des résidents lors :
 - de la toilette
 - de l'habillage / déshabillage
 - des repas
 - pour aller aux toilettes.

NOS OBJECTIFS

- Veiller à ce que les soignants favorisent l'autonomie des résidents.
- Mettre en place des formations sur la prise en charge de l'incontinence et l'utilisation des protections.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Veiller à ce que les professionnels favorisent la mobilité des résidents	Tracer dans le logiciel Netsoins les actions mises en place par les professionnels. Tracer dans le logiciel Netsoins l'évolution de l'état d'un résident.	2022	Cadre de santé / IDEC
Former les professionnels	Organiser des formations « flashes » au sein de l'établissement par la cadre de santé et/ou l'IDEC	2023-2024	Médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC



f. L'accompagnement de la fin de vie

LES ENJEUX

L'accompagnement de la fin de vie s'inscrit dans une approche globale.

Les soins palliatifs ont pour objectif de soulager la douleur physique mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle.

Les professionnels accompagnent la personne mais aussi ses proches.

NOS ATOUTS

- ❖ Les professionnels de la Résidence accompagnent les résidents lors de leur fin de vie.
- ❖ Les professionnels sont présents aux côtés de l'entourage. L'annonce du décès est réalisée par un médecin ou par un infirmier, si le décès a lieu la nuit et que la famille a précisé qu'elle souhaitait être prévenue. Les psychologues de l'établissement peuvent être présents pour échanger avec les familles si celles-ci en ressentent le besoin.

NOS OBJECTIFS

- Veiller à limiter les hospitalisations des personnes en fin de vie.
- Mettre en place une évaluation quotidienne de la douleur.
- Mettre en place un temps d'échange, après le décès d'un résident, pour les professionnels qui en ressentent le besoin.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Veiller à limiter les hospitalisations des personnes en fin de vie	Rédiger des prescriptions anticipées, « si besoin »	2022-2023	Médecin coordonnateur
Mettre en place une évaluation quotidienne de la douleur	Utiliser les échelles de la douleur disponibles dans Netsoins Mettre en place des mesures spécifiques selon le résultat des évaluations	2022-2023	Médecin coordonnateur / cadre de santé / IDEC
Proposer un temps d'échange aux professionnels après le décès d'un résident	Définir les modalités d'organisation de ce temps d'échange	2022-2023	Cadre de santé / IDEC



4.2 Le projet d'accompagnement

a. L'admission et l'accueil des résidents

LES ENJEUX

La procédure d'admission doit être clairement définie afin de répondre rapidement aux demandes d'entrée qui sont souvent urgentes.

L'accueil est un moment important pour la personne âgée. Celle-ci arrive dans un nouveau logement et a souvent besoin d'être rassurée.



NOS ATOUTS

Admission :

- ❖ La Résidence fait en sorte d'être réactive dans le traitement des demandes d'admissions.
- ❖ Les rendez-vous de pré-admission sont organisés en présence du médecin coordonnateur, d'une infirmière coordinatrice, d'un psychologue. La secrétaire médicale organise la visite de l'établissement.

Accueil :

- ❖ L'accueil des nouveaux résidents est assuré en plusieurs temps : tout d'abord par le service admission, puis par les services logistiques (service technique pour l'état des lieux de la chambre et service lingerie pour l'inventaire des vêtements) et enfin par l'équipe soignante.

NOS OBJECTIFS

- Améliorer l'accueil des résidents au sein de l'établissement.
- Renforcer l'information des résidents sur leurs droits (Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance, désignation d'une personne de confiance, directives anticipées).

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Améliorer l'accueil des résidents au sein de l'établissement	Annoncer l'arrivée d'un nouveau résident dans la gazette destinée aux résidents Réaliser un organigramme des professionnels adapté aux résidents	2022-2023	Directrice adjointe / cadre de santé / IDEC / service admission / secrétaire médicale
Renforcer l'information des résidents sur leurs droits	Informers le résident de ses droits lors de la visite de pré-admission et lors de l'entrée au sein de l'établissement	2022	Service admission / Cadre de santé / IDEC



b. Le projet de vie personnalisé

LES ENJEUX

Le projet de vie est élaboré par les psychologues, les cadres de santé et les soignants, en lien avec le résident et ses proches, afin de mettre en place une individualisation de l'accompagnement.

L'objectif est de garantir la prise en compte des attentes du résident tout au long de son séjour au sein de la Résidence Madeleine Verdier.



NOS ATOUTS

- ❖ Une réécriture récente de la maquette du projet de vie afin que le document soit plus clair. L'objectif est que ce document soit utilisable facilement par les professionnels. Il est possible de le consulter sur le logiciel Netsoins.
- ❖ Les projets de vie sont élaborés par les psychologues avec le résident. Ces derniers échangent ensuite avec les cadres de santé et les soignants lors de réunions interdisciplinaires. La fréquence de ces réunions varie selon les besoins.
- ❖ Les psychologues et les cadres échangent aussi avec les proches du résident afin d'élaborer le projet de vie.

NOS OBJECTIFS

- Augmenter la fréquence de réévaluation des projets de vie.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Augmenter la fréquence de réévaluation des projets de vie	Réévaluer les projets de vie pendant les réunions interdisciplinaires hebdomadaires (fréquence à définir)	2022-2023	Psychologues / cadre de santé / IDEC



c. L'animation et la vie sociale

LES ENJEUX



L'EHPAD est avant tout un lieu de vie.

Les activités proposées par le service animation ont donc vocation à occuper une large place dans le quotidien des résidents.

L'objectif est de favoriser la création de liens sociaux, d'appréhender le « vivre ensemble » mais aussi de garantir un accès à la vie culturelle.

NOS ATOUTS

- ❖ Proposition d'animations le matin et l'après-midi, la semaine et tous les week-ends.
- ❖ Proposition d'activités variées dans les étages et au rez-de-chaussée.
- ❖ Les agents du service animation ont des formations différentes (animateur ou art-thérapeute). Cela permet de proposer aux résidents des activités variées, individuelles ou collectives.
- ❖ De nombreux prestataires extérieurs interviennent auprès des résidents (chanteurs, musiciens, comédiens, éleveurs de chiens etc).

NOS OBJECTIFS

- Poursuivre les activités dans les étages.
- Remettre en place les partenariats avec les crèches, les écoles, les collèges mais aussi les EHPAD alentours.
- Renforcer la place des bénévoles au sein de l'établissement.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Poursuivre les activités dans les étages	Diversifier les activités proposées	2022 à 2026	Service animation
Remettre en place des partenariats	Prendre contact avec les crèches, les écoles, les collèges et EHPAD alentours	2023-2024	Directrice / service animation
Renforcer la place des bénévoles	Communiquer auprès de la mairie, des familles	2023-2024	Directrice / service animation



d. La qualité de vie

La restauration

LES ENJEUX

La qualité de la restauration est essentielle afin que les résidents prennent du plaisir lors des repas.

Le temps du repas est aussi un moment privilégié de convivialité pour les résidents.



NOS ATOUTS

- ❖ Diversification des plats (viande ou poisson tous les midis).
- ❖ Propositions d'alternatives selon les goûts des résidents.
- ❖ Une grande salle de restauration au rez-de-chaussée.
- ❖ Organisation de repas à thème plusieurs fois par an.
- ❖ Organisation d'un moment convivial pour les anniversaires des résidents une fois par mois.

NOS OBJECTIFS

- Remettre en place des commissions pour le choix des menus.
- Renforcer l'esprit hôtelier dans les étages, pour les résidents qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas descendre manger au restaurant.
- Développer le « manger-mains » pour favoriser l'autonomie du résident lors des repas en proposant des formations aux agents.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Organiser des commissions sur le choix des menus	Définir l'organisation de ces commissions (fréquence, participants etc)	2022-2023	Directrice adjointe / Responsable de la cuisine
Travailler sur l'esprit hôtelier dans les étages	Veiller à ce que les plats soient expliqués aux résidents Travailler avec les équipes sur la présentation de la table	2022-2023	Directrice adjointe / Responsable de la cuisine
Développer le « manger-mains »	Inscrire une formation sur le « manger-mains » au plan de formation pluriannuel	2023-2024	Directrice adjointe / Responsable de la cuisine



Le traitement du linge

LES ENJEUX

Les vêtements d'un résident représentent une part de son identité et de son intimité.

La bonne gestion du linge garantit à chaque résident le maintien d'une estime de soi.



NOS ATOUTS

- ❖ Le linge est traité sur place 7 jours sur 7. Cette prestation est incluse dans le tarif hébergement.
- ❖ Le retour du linge est effectué sous 3 à 4 jours.
- ❖ L'étiquetage des vêtements est assuré gratuitement par la Résidence, à l'entrée du résident au sein de l'établissement.

NOS OBJECTIFS

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de la gestion du linge.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Améliorer la qualité de la gestion du linge	Internalisation de la gestion du linge plat (draps et serviettes)	2022-2023	Directrice adjointe / Responsable lingerie



L'entretien des locaux

LES ENJEUX



Le respect de la propreté des locaux et des chambres est essentiel en matière d'hygiène mais aussi de respect des résidents et des professionnels.

NOS ATOUTS

- ❖ Les équipes ont été formées en 2020 et 2021 sur l'entretien des chambres. Des fiches de tâches ont été établies afin d'aider les agents dans leur mission.
- ❖ Une entreprise extérieure intervient pour le nettoyage des locaux.

NOS OBJECTIFS

- Renouveler une partie du matériel (chariots de ménage).

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Renouvellement du matériel	Inscrire ces achats dans le programme d'investissements	2022 à 2026	Directrice / Responsable hôtellerie



La maintenance

LES ENJEUX

Les EHPAD sont soumis à des contrôles obligatoires et réguliers afin de s'assurer qu'ils veillent correctement au respect des réglementations en matière de sécurité incendie, d'installations électriques etc. La maintenance imposée par la réglementation est complétée par celle liée aux demandes des services et par la maintenance préventive.

Le bon fonctionnement du bâtiment et un délai d'intervention rapide sont nécessaires pour garantir la tranquillité des résidents et des professionnels.

NOS ATOUTS

- ❖ Une équipe de deux techniciens polyvalents est présente 5 jours par semaine et disponible par téléphone le soir et le week-end.
- ❖ Un agent SSIAP est présent toutes les nuits, de 20h à 7h. Il effectue plusieurs rondes techniques ainsi que des rondes dans les étages pour veiller à la sécurité des résidents.

NOS OBJECTIFS

- Rédiger le plan de sécurisation (PSE) de l'établissement.



Objectif	Date de réalisation	Responsables
Rédaction du PSE	2022-2023	Directrice / Responsable sécurité et maintenance



5. La gestion des ressources humaines

LES ENJEUX



Le bien-être des professionnels influe sur la qualité de l'accompagnement des résidents.

La direction est attentive au fait de préserver un climat social serein basé sur l'écoute des agents.

NOS ATOUTS

- ❖ Une dynamique de formation continue.
- ❖ Une volonté de ne pas précariser les agents (très peu de personnel en CDD).
- ❖ Un travail de co-construction abouti avec les représentants du personnel.
- ❖ Une prise en compte des risques psychosociaux (enquête diffusée en 2021 dans le cadre de la mise à jouer du DUERP).

NOS OBJECTIFS

- Poursuivre les actions en faveur d'une meilleure qualité de vie au travail.
- Poursuivre la mise à jour des fiches de poste.
- Améliorer la transmission d'informations au sein de l'EHPAD.
- Formaliser une procédure d'accueil d'un nouvel agent (réfèrent ; présentation des services)
- Solliciter les agents afin qu'ils communiquent à la direction un bilan de leur formation.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Poursuivre les actions en faveur d'une meilleure qualité de vie au travail	Rédiger un plan d'actions spécifiques sur la qualité de vie au travail	2022-2023	Direction
Améliorer la transmission d'informations aux professionnels	Déployer un intranet Installer de nouveaux panneaux d'affichage	2023-2024	Direction
Mise à jour des fiches de poste		2023-2024	Directrice adjointe / service RH
Formaliser une procédure d'accueil pour les agents	Rédiger une procédure spécifique	2022-2023	Directrice adjointe / service RH
Demander aux agents un bilan des formations	Rédiger une fiche de bilan de formation	2022	Directrice adjointe / service RH



6. Qualité et gestion des risques

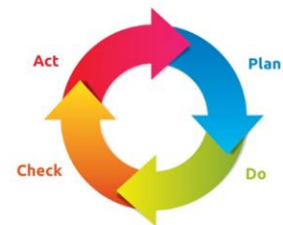
LES ENJEUX

La gestion de la qualité est un moyen d'améliorer la qualité des prestations proposées aux usagers et d'évaluer la pertinence de ces prestations.

L'objectif est également d'améliorer les pratiques professionnelles.

NOS ATOUTS

- ❖ Engagement de la direction dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.
- ❖ Réalisation de l'évaluation interne en 2020.
- ❖ Mise à jour du DUERP en 2021.



NOS OBJECTIFS

- Formalisation d'un rapport qualité annuel.
- Mise en place d'une gestion documentaire.
- Poursuivre la sensibilisation des professionnels sur les modalités d'utilisation des fiches d'événements indésirables.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Formalisation d'un rapport qualité annuel	Utiliser le logiciel Ageval	A partir de 2022	Directrice adjointe
Mis en place d'une gestion documentaire	Utiliser le logiciel Ageval	2023-2024	Directrice adjointe
Poursuivre la sensibilisation des professionnels sur les modalités d'utilisation des fiches d'événements indésirables	Organiser des formations « flashes » au sein de l'établissement par la cadre de santé et/ou l'IDEC	2022-2023	Médecin coordonnateur / Cadre de santé / IDEC



7. Développement durable

LES ENJEUX

La direction souhaite engager une nouvelle politique en matière de développement durable afin de limiter le gaspillage et de réaliser des économies d'énergie.



NOS ATOUTS

- ❖ Recyclage des cartons, du plastique, des huiles, des cartouches d'encre, des déchets électroniques.

NOS OBJECTIFS

- Formaliser un circuit de recyclage pour le papier et le verre.
- Acheter 50% de produits durables et de qualité, conformément à la loi EGALIM.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Formaliser un circuit de recyclage pour le papier et le verre	Prendre contact avec les services de la mairie	2022-2023	Directrice adjointe
Acheter 50% de produits durables et de qualité	Ajuster les commandes sur le site du RESAH	2022 à 2026	Directrice adjointe / Responsable cuisine



8. Systemes d'information

LES ENJEUX

La gestion des systemes d'information necessite une vigilance particuliere afin de garantir la securite et la confidentialite des donnees ainsi que leur disponibilite.

La formation des agents sur l'utilisation des systemes d'information est essentielle afin de garantir la traçabilité des donnees.



NOS ATOUTS

- ❖ De nombreux logiciels :
 - Netsoins : logiciel de soins sur lequel les agents sont régulièrement formés
 - Zeus : logiciel RH
 - Cpage : paie, facturation, comptabilité
 - Ageval : logiciel qualité
- ❖ Gestion des SI par Cpage, Synthexia (appels malade ; Wifi) ; Weba (autres serveurs, PC).
- ❖ Enregistrement toutes les nuits du serveur de fichiers (donnees cryptees).
- ❖ Sécurisation des donnees (autorisations de la CNIL, accès différenciés).

NOS OBJECTIFS

- Poursuivre le déploiement du RGPD.
- Formaliser et diffuser une charte informatique.
- Poursuivre la formation des professionnels sur les différents SI.

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Poursuivre le déploiement du RGPD	Finalisation du déploiement du RGPD en lien avec Weba, prestataire informatique de l'établissement	2022 à 2024	Direction
Formaliser et diffuser une charte informatique	Rédiger une charte informatique	2023-2024	Direction
Former les professionnels	Inscrire la formation sur les SI au plan de formation pluriannuel	2023-2024	Directrice adjointe / service RH



9. Communication

LES ENJEUX

La communication est ici entendue au sens large :

- Entre l'établissement et les résidents ainsi que leur entourage
- Entre les résidents et leur entourage

NOS ATOUTS

- ❖ Organisation de réunion d'informations avec les familles, environ 2 fois par an
- ❖ Utilisation de tablettes pour permettre aux résidents d'échanger plus fréquemment avec leur entourage
- ❖ Utilisation de l'outil « Famileo » qui permet aux familles d'envoyer des photos à leur proche mais aussi la création d'une gazette à l'attention des résidents

NOS OBJECTIFS

- Renforcer la communication entre l'établissement et l'entourage des résidents

Objectif	Actions à mettre en œuvre	Date de réalisation	Responsables
Renforcer la communication entre l'établissement et l'entourage des résidents	<ul style="list-style-type: none">• Création d'un bulletin d'informations bi-annuel• Remise en ligne du site internet (l'ancien site internet était devenu obsolète)	2023-2024	Direction